ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 7 mai 2025 — N° 209

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de souligner l'inauguration d'une nouvelle place publique à Saint-Jean-sur-Richelieu.

Mme Garceau (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de souligner le 35e anniversaire de l'école Charles-Perrault.

Mme Boivin Roy (Anjou–Louis-Riel) fait une déclaration afin de souligner le 50e anniversaire du Club féminin de ski de fond d'Anjou.

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de souligner le 40e anniversaire de l'organisme Revdec.

Mme Grondin (Argenteuil) fait une déclaration afin de souligner le succès de l'entreprise Abeilles de la Colline.

M. Zanetti (Jean-Lesage) fait une déclaration afin de souligner le 30e anniversaire de TRIP Jeunesse Beauport.

M. St-Louis (Joliette) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Yvan Goulet.

M. Chassin (Saint-Jérôme) fait une déclaration afin de souligner l'ouverture du camp d'entraînement des Alouettes à Saint-Jérôme.

Mme Bélanger (Prévost) fait une déclaration afin de souligner la Journée des infirmières et infirmiers auxiliaires.

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Yvon Labrecque.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Danaël Desbiens.

Mme Picard (Soulanges) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Gilles Besner.

À 9 h 54, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 06.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

Mme Ghazal (Mercier) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 994 Loi favorisant la santé sexuelle et reproductive par un accès amélioré à la contraception

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **469** en annexe)

Pour : **110** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 994.

Mme Dionne (Rivière-du-Loup–Témiscouata) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 797 Loi remplaçant le nom de la circonscription électorale de Rivière-du-Loup–Témiscouata par celui de « Rivière-du-Loup–Témiscouata–Les Basques »

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 797.

Mme la présidente communique à l'Assemblée et dépose le rapport de la directrice de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 217 Loi visant à octroyer certains pouvoirs temporaires à la Ville de Rivière-du-Loup

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement concernant les projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 2540-20250507)

M. Bérubé (Matane-Matapédia) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 217, Loi visant à octroyer certains pouvoirs temporaires à la Ville de Rivière-du-Loup.

La motion est adoptée.

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 217 soit renvoyé pour consultation et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que la ministre des Affaires municipales soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, dépose :

L'Entente concernant la conservation et la mise en valeur du saumon atlantique de la rivière Natashquan et de ses affluents.

(Dépôt n° 2541-20250507)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Mme Ghazal, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, présente une motion concernant le roi Charles III; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Paradis (Jean-Talon), conjointement avec M. Bouazzi (Maurice-Richard), propose :

> QUE l'Assemblée nationale énonce que les principes qui devraient guider l'ordre de planification des infrastructures sont le niveau de vétusté et les besoins de la population;
>
> QU'elle reconnaisse que les besoins de la population concernent notamment les infrastructures en santé, en éducation et en transports et mobilité durable;

QU'elle rappelle que les intérêts électoraux des partis politiques ne devraient pas être un critère de planification de l'ordre des infrastructures.

La motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **470** en annexe)

Pour : **109** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Roberge, ministre de la Langue française, conjointement avec M. Bérubé (Matane-Matapédia), présente une motion concernant la laïcité de l'État et la Charte de la langue française; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Garceau (Robert-Baldwin), conjointement avec M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant la protection des lanceurs d'alerte dans le réseau de la protection de la jeunesse; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2025-2026 du volet « Relations internationales et Francophonie » du portefeuille « Relations internationales et Francophonie »;

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2025-2026 du volet « Transports » du portefeuille « Transports et Mobilité durable »;

- la Commission des relations avec les citoyens, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2025-2026 du volet « Lutte contre le racisme » du portefeuille « Conseil exécutif »;

- la Commission des finances publiques, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2025-2026 du volet « Société des alcools du Québec » du portefeuille « Finances »;

- la Commission des finances publiques, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2025-2026 du volet « Loto-Québec » du portefeuille « Finances »;

- la Commission de l'économie et du travail, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2025-2026 du volet « Travail » du portefeuille « Travail »;

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2025-2026 du volet « Forêts » du portefeuille « Ressources naturelles et Forêts »;

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2025-2026 du volet « Capitale-Nationale » du portefeuille « Conseil du trésor et Administration gouvernementale »;

- la Commission des institutions, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2025-2026 du volet « Relations avec les Québécois d'expression anglaise » du portefeuille « Finances »;

- la Commission de l'économie et du travail, afin de procéder à l'étude des crédits budgétaires 2025-2026 du volet « Économie » du portefeuille « Économie, Innovation et Énergie ».

À 11 h 11, conformément à l'article 282 du Règlement, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 8 mai 2025, à 9 h 40.

La Présidente

NATHALIE ROY

ANNEXE

Votes électroniques

Sur la motion de Mme Ghazal (Mercier) proposant que l'Assemblée se saisisse du projet de loi nº 994, Loi favorisant la santé sexuelle et reproductive par un accès amélioré à la contraception :

(Vote n° 469)

POUR - 110

Abou-Khalil (*CAQ*)
Allaire (*CAQ*)
Arseneau (*PQ*)
Asselin (*CAQ*)
Bachand (*CAQ*)
Beauchemin (*PLQ*)
Bélanger (*CAQ*) (*Prévost*)
Bélanger (*CAQ*) (*Orford*)
Bernard (*CAQ*)
Bérubé (*PQ*)
Biron (*CAQ*)
Blais (*CAQ*)
Blanchette Vézina (*CAQ*)
Blouin (*CAQ*)
Boivin Roy (*CAQ*)
Bonnardel (*CAQ*)
Bouazzi (*QS*)
Boulet (*CAQ*)
Bourassa (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)
Cadet (*PLQ*)
Caire (*CAQ*)
Carmant (*CAQ*)
Caron (*CAQ*) (*Portneuf*)
Caron (*PLQ*) (*La Pinière*)
Champagne Jourdain (*CAQ*)
Charest (*CAQ*)
Charette (*CAQ*)
Chassin (*IND*)
Cliche-Rivard (*QS*)
Derraji (*PLQ*)
Déry (*CAQ*)
Dionne (*CAQ*)
Dorismond (*CAQ*)
Drainville (*CAQ*)
Dubé (*CAQ*)
Dufour (*CAQ*) (*Abitibi-Est*)
Dufour (*PLQ*) (*Mille-Îles*)
Duranceau (*CAQ*)
Émond (*CAQ*)
Fontecilla (*QS*)
Fréchette (*CAQ*)
Gagnon (*CAQ*)
Garceau (*PLQ*)
Gendron (*CAQ*)
Gentilcore (*PQ*)
Ghazal (*QS*)
Girard (*CAQ*) (*Groulx*)
Girard (*CAQ*) (*Lac-Saint-Jean*)
Grandmont (*QS*)
Grondin (*CAQ*)
Guilbault (*CAQ*)
Guillemette (*CAQ*)
Haytayan (*CAQ*)
Hébert (*CAQ*)
Jacques (*CAQ*)
Jeannotte (*CAQ*)
Jolin-Barrette (*CAQ*)
Julien (*CAQ*)
Kelley (*PLQ*)
Labrie (*QS*)
Lachance (*CAQ*)
Lacombe (*CAQ*)
Laforest (*CAQ*)
Laframboise (*CAQ*)
Lafrenière (*CAQ*)
Lakhoyan Olivier (*PLQ*)
Lamontagne (*CAQ*)
LeBel (*CAQ*)
Lecours (*CAQ*) (*Les Plaines*)
Lecours (*CAQ*) (*Lotbinière-Frontenac*)
Leduc (*QS*)
Legault (*CAQ*)
Lemieux (*CAQ*)
Lévesque (*CAQ*) (*Chapleau*)
Lévesque (*CAQ*) (*Chauveau*)
Maccarone (*PLQ*)
Mallette (*CAQ*)
Marissal (*QS*)
Martel (*CAQ*)
Massé (*QS*)
McGraw (*PLQ*)
Montigny (*CAQ*)
Morin (*PLQ*)
Nichols (*IND*)
Paradis (*PQ*)
Picard (*CAQ*)
Poulet (*CAQ*)
Poulin (*CAQ*)
Prass (*PLQ*)
Proulx (*CAQ*)
Reid (*CAQ*)
Rivest (*CAQ*)
Roberge (*CAQ*)
Rotiroti (*PLQ*)
Rouleau (*CAQ*)
Roy (*CAQ*)
Sainte-Croix (*CAQ*)
Schmaltz (*CAQ*)
Schneeberger (*CAQ*)
Setlakwe (*PLQ*)
Simard (*CAQ*)
Skeete (*CAQ*)
St-Louis (*CAQ*)
St-Pierre Plamondon (*PQ*)
Tanguay (*PLQ*)
Tardif (*CAQ*)
Thouin (*CAQ*)
Tremblay (*CAQ*) (*Dubuc*)
Zanetti (*QS*)

Sur la motion de M. Paradis (Jean-Talon), conjointement avec M. Bouazzi (Maurice-Richard) :

(Vote n° 470)

POUR - 109

Abou-Khalil (*CAQ*)	Charette (*CAQ*)	Hébert (*CAQ*)	McGraw (*PLQ*)
Allaire (*CAQ*)	Chassin (*IND*)	Jacques (*CAQ*)	Montigny (*CAQ*)
Arseneau (*PQ*)	Cliche-Rivard (*QS*)	Jeannotte (*CAQ*)	Morin (*PLQ*)
Asselin (*CAQ*)	Derraji (*PLQ*)	Jolin-Barrette (*CAQ*)	Nichols (*IND*)
Bachand (*CAQ*)	Déry (*CAQ*)	Julien (*CAQ*)	Paradis (*PQ*)
Beauchemin (*PLQ*)	Dionne (*CAQ*)	Kelley (*PLQ*)	Picard (*CAQ*)
Bélanger (*CAQ*)	Dorismond (*CAQ*)	Labrie (*QS*)	Poulet (*CAQ*)
(*Prévost*)	Drainville (*CAQ*)	Lachance (*CAQ*)	Poulin (*CAQ*)
Bélanger (*CAQ*)	Dubé (*CAQ*)	Lacombe (*CAQ*)	Prass (*PLQ*)
(*Orford*)	Dufour (*CAQ*)	Laforest (*CAQ*)	Proulx (*CAQ*)
Bernard (*CAQ*)	(*Abitibi-Est*)	Laframboise (*CAQ*)	Reid (*CAQ*)
Bérubé (*PQ*)	Dufour (*PLQ*)	Lafrenière (*CAQ*)	Rivest (*CAQ*)
Biron (*CAQ*)	(*Mille-Îles*)	Lakhoyan Olivier (*PLQ*)	Roberge (*CAQ*)
Blais (*CAQ*)	Duranceau (*CAQ*)	Lamontagne (*CAQ*)	Rotiroti (*PLQ*)
Blanchette Vézina (*CAQ*)	Émond (*CAQ*)	LeBel (*CAQ*)	Rouleau (*CAQ*)
Blouin (*CAQ*)	Fontecilla (*QS*)	Lecours (*CAQ*)	Roy (*CAQ*)
Boivin Roy (*CAQ*)	Fréchette (*CAQ*)	(*Les Plaines*)	Sainte-Croix (*CAQ*)
Bonnardel (*CAQ*)	Gagnon (*CAQ*)	Lecours (*CAQ*)	Schmaltz (*CAQ*)
Bouazzi (*QS*)	Garceau (*PLQ*)	(*Lotbinière-Frontenac*)	Schneeberger (*CAQ*)
Boulet (*CAQ*)	Gendron (*CAQ*)	Leduc (*QS*)	Setlakwe (*PLQ*)
Bourassa (*CAQ*)	Gentilcore (*PQ*)	Lemay (*CAQ*)	Simard (*CAQ*)
Bussière (*CAQ*)	Ghazal (*QS*)	Lemieux (*CAQ*)	Skeete (*CAQ*)
Cadet (*PLQ*)	Girard (*CAQ*)	Lévesque (*CAQ*)	St-Louis (*CAQ*)
Caire (*CAQ*)	(*Groulx*)	(*Chapleau*)	St-Pierre Plamondon (*PQ*)
Carmant (*CAQ*)	Girard (*CAQ*)	Lévesque (*CAQ*)	Tanguay (*PLQ*)
Caron (*CAQ*)	(*Lac-Saint-Jean*)	(*Chauveau*)	Tardif (*CAQ*)
(*Portneuf*)	Grandmont (*QS*)	Maccarone (*PLQ*)	Thouin (*CAQ*)
Caron (*PLQ*)	Grondin (*CAQ*)	Mallette (*CAQ*)	Zanetti (*QS*)
(*La Pinière*)	Guilbault (*CAQ*)	Marissal (*QS*)	
Champagne Jourdain (*CAQ*)	Guillemette (*CAQ*)	Martel (*CAQ*)	
Charest (*CAQ*)	Haytayan (*CAQ*)	Massé (*QS*)	